
REGLEMENT TRAIL DE L'ARBARINE 2018

Article 1 : L'ORGANISATION

Le Comité des Fêtes de St Alban d'Hurtières, organise le 10^{ème} Trail de l'Arbarine le Dimanche 03 juin 2018 sur une distance de 20 et 30 km.

Article 2 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés âgés de **18 ans** et plus.

➤ **Catégories hommes / femmes :**

Masters 1978→ et avant ~ ~ Séniors 1979 → 1995 ~ ~ Espoirs 1996 → 1998

Juniors 1999-2000 (parcours 20 km seulement).

➤ **Récompenses :**

- Les 3 premiers masculins et féminins au scratch.

- Les 3 premiers de chaque catégorie (les premiers au scratch ne pourront être primés dans leurs catégories).

Article 3 : INSCRIPTION

Elle fait l'objet d'une fiche d'inscription individuelle accompagnée des documents ci-dessous (Conformément à la réglementation des courses hors stade de la FFA) :

- Soit de la licence sportive en cours de validité.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pieds) en compétition datant de moins d'un an le jour de la course.

Les droits d'engagements sont réglés en **espèce** ou **chèque** (à l'ordre de « Comité des Fêtes de St Alban d'Hurtières ») pour une **inscription papier**.
Par **carte bleue** pour une **inscription en ligne**.

Attention le jour de la course clôture des inscriptions à 07h45 pour les 2 courses.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 4 : DOSSARD

Le jour de la course les dossards sont à retirer à la(aux) table(s) de pré-inscription(s) entre 6H30 et 7H45. Le samedi 02 juin entre 16h00 et 19h00 au plan d'eau des Hurtières (le Verney).

Article 5 : DEROULEMENT DE LA COURSE

❖ Le parcours :

Emprunts de routes, chemins, sentiers, sentiers en forêts, prairies.

❖ Balisage :

Parcours de 20 km : Il sera effectué avec de la rubalise rouge et blanche (type chantier), de la peinture fluorescente jaune et des panneaux indicateurs jaunes fluorescents siglés « L'ARBARINE ».

Parcours de 30 km : Il sera effectué avec de la rubalise rouge et blanche (type chantier), de la peinture fluorescente orange et des panneaux indicateurs oranges fluorescents siglés « L'ARBARINE ».

❖ Ravitaillement :

Au km 5.5	ravitaillement solide / liquide.	(trail 30 et 20 km)
Au km 9.5	ravitaillement solide / liquide.	(trail 30 et 20 km)
Au km 15	ravitaillement solide / liquide.	(trail 30 km)
Au km 18.5	ravitaillement solide / liquide.	(trail 30 et 20 km)
Au km 24	ravitaillement liquide.	(trail 30 et 20 km)
Arrivée km 30	ravitaillement solide / liquide.	(trail 30 et 20 km)

❖ Equipement :

Une poche à eau ou bidon est préconisé.
Les bâtons sont acceptés.

❖ Départ :

Il sera donné **le dimanche 03 juin 2018** à **St Alban d'Hurtières** au plan d'eau des Hurtières (Le Verney)

à 8h00 pour le parcours de 30 km.

à 8h30 pour le parcours de 20 km.

Article 6 : SECURITE

Un poste de sécurité est implanté au départ de la course en liaison avec tous les signaleurs et contrôleurs du parcours. Trois équipes composées de secouristes seront présents sur les parcours du trail pendant toute la durée de la course. Par ailleurs, la course disposera de motos balais en liaison avec le PC course.

➤ Sécurité routière

La sécurité routière aux intersections des voies départementales et communales sera assurée par des signaleurs. Ailleurs ; les coureurs doivent respecter le code de la route.

Article 7 : L'ESPRIT TRAIL

Respect des propriétés traversées et de l'environnement :

Vous allez traverser de nombreuses propriétés privées et courir à travers des sites sauvages.

Nous vous demandons donc de :

- **respecter la végétation.**
- **respecter les clôtures.**
- **ne pas jeter vos détritiques sur le sol** (hors zone de ravitaillement).
- **ne pas crier intempestivement.**

○ **Entre-aide :**

Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

○ **Autonomie :**

Entre les ravitaillements, les coureurs sont en autonomie totale. A ce titre ils ne doivent recevoir aucune aide extérieure.

Article 8 : MODIFICATION / ANNULATION

En cas de force majeure (intempéries,) et pour raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou même de l'annuler et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

Article 9 : ASSURANCE

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisateur pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 10 : CONTROLE / ABANDONS

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Le concurrent pourra être mis hors course pour les motifs suivants :

- non respect du milieu naturel
- absence de passage à un point de contrôle.
- Inaptitude à la poursuite de l'épreuve pour des raisons de santé constatée par les secouristes officiels.
- Passage hors délai aux points de contrôles :
 - du Cucheron (1h30 après le départ).
 - du Champet (2h45 heures après le départ).

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir la moto balai, ou le responsable du poste de ravitaillement (ou de contrôle) le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ; pris à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.